

Définition Campanile : (n.m.) 1/ Clocher isolé d'une église. 2/ Petit clocher ajouré installé au sommet d'un édifice et abritant généralement une cloche.

Emprunté à l'italien campanile (clocher), dérivé de campana (cloche). Il est mentionné en 1586 dans Discours et Histoire des Spectres de Le Loyer : « Les cloches qu'on met és Campanils & Clochers de nos Eglises de l'Europe, servent aux Chrétiens pour le convoquer & appeler au service divin, comme servoient les Trompettes & cornets des Hebreux qu'on sonnoit pour appeler le peuple au Temple de Dieu. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation

